



Canadian / Littérature
Children's / canadienne
Literature / pour la jeunesse

PROTOCOLE DE RÉDACTION

Les manuscrits reçus par la CCL/LCJ sont soumis pour évaluation à deux lecteurs/trices, et leur approbation finale relève du Comité de rédaction. L'évaluation sera rendue dans un délai de trois mois.

La revue publie des articles qui sont normalement entre 5 000 et 10 000 mots ainsi que des contributions sous la rubrique « Points de vue, comptes rendus, entrevues ». Toute soumission doit suivre rigoureusement les usages indiqués ci-dessous, lesquels respectent les pratiques établies par la Modern Language Association of America. Pour de plus amples renseignements, voir la 6^e édition du *MLA Handbook* (2003), ou le site http://www.mla.org/style_faq.

Pour les comptes rendus, le texte est précédé d'une liste complète d'ouvrages recensés, dans l'ordre suivant: Nom de l'auteur(e), titre, nom de l'illustrateur/trice (s'il y a lieu), lieu de publication, maison d'édition, date de publication, nom de collection (s'il y a lieu), nombre de pages, prix, format (broché ou relié), ISBN. Exemple:

Bergeron, Lucie. *Solo chez grand-maman Pompon*. Illus. Joanne Ouellet. Montréal: Québec Amérique, 2005. Coll. « Mini Bilbo ». 75 pp. 6,95\$ broché. ISBN 2-7644-0381-X.

Présentation générale des manuscrits

Tout manuscrit doit être dactylographié à double interligne sur papier format 21,5 x 28 cm avec des marges d'au moins 2,5 cm dans le haut et le bas et sur les côtés. Le manuscrit est accompagné d'une courte notice sur l'auteur(e) et d'une lettre de présentation indiquant le titre du manuscrit, le nom de l'auteur(e), son affiliation académique s'il y a lieu, son adresse postale et son adresse électronique. Le manuscrit, qui ne porte aucune de ces informations, peut être soumis sous forme électronique ou sur disquette en format Word ou RTF, ou en trois exemplaires sur support papier. Tout manuscrit qui sera accepté en vue de publication sera soumis au Comité de rédaction, après révision s'il y a lieu, sous forme électronique ou sur disquette.

Les titres et les sous-titres doivent être nettement dégagés du texte en lettres grasses. Les mots en langue étrangère, y compris l'anglais et le latin, doivent être en italique. À l'exception des citations qui sont en retrait et qui commencent à la ligne, tous les débuts de paragraphes sont marqués par un retrait de cinq espaces. Aucun interligne supplémentaire ne se trouve entre les paragraphes. La marge droite est justifiée. Tous les feuillets, y compris ceux qui portent les notes et les références bibliographiques, doivent être numérotés consécutivement en chiffres arabes en bas de la page, à droite. Les accents sur les majuscules sont obligatoires; les chiffres arabes sont séparés par une espace (2 500 km) à l'exception de l'emploi de numérotage (année 2006; page 1200).

Ponctuation et emploi de la majuscule dans les titres

Il n'y a aucune espace avant le point, le point-virgule, les deux-points, le point d'exclamation ou le point d'interrogation. Une espace se place après la ponctuation en fin de

phrase. Les titres de livres, de revues, de journaux sont en italique. Les titres d'articles, de poèmes, de nouvelles, de chapitres sont entre guillemets français (« »). Pour les livres, articles, poèmes, nouvelles et chapitres, seule la première lettre s'écrit avec une majuscule (*ex.*: *Les mirages de l'aube*). Cependant, pour les noms de revues ou de journaux, on respecte la graphie de la raison sociale (*ex.*: *Le Devoir, Voix et Images*).

Citations

Une citation de quatre lignes ou moins est intégrée au texte et placée entre guillemets français; une citation de plus de quatre lignes est détachée du texte sans guillemets; elle est dactylographiée à double interligne et comporte un interligne supplémentaire entre le paragraphe précédent et celui qui suit. Tout ajout, toute modification ou toute suppression s'indique à l'intérieur des crochets. Dans le cas de suppression, les mots supprimés sont remplacés par trois points de suspension entre crochets, les points ayant une espace entre eux. Toute citation de source électronique se conforme aux pratiques de la MLA (voir http://www.mla.org/publications/style/style_faq4.)

Références

Toutes les références sont présentées entre parenthèses dans le texte ou après une citation. Les références consécutives à un seul et même ouvrage indiquent entre parenthèses le(s) numéro(s) de page seulement, *ex.* (140; 140-41; 1140-42) S'il s'agit de références à plus d'un ouvrage du même auteur, elles indiquent, entre parenthèses, et selon cet ordre, le nom de famille de l'auteur et une forme abrégée du texte cité suivi de la pagination, *ex.* (Zinman, *Éducation* 27).

On évitera de surcharger le texte de notes explicatives. Ces dernières se trouvent en fin d'article avant les références bibliographiques; les chiffres d'appel sont placés après toute ponctuation dans le texte. Le recours à l'usage des termes latins, tels que *ibid* ou *op.cit.*, est donc exclu. Les notes sont dactylographiées à simple interligne et séparées par deux interlignes. Elles ne peuvent être produites automatiquement par la fonction incluse dans le logiciel Word, mais doivent être dactylographiées comme l'est le texte de l'article.

Ouvrages cités

Les références bibliographiques sont regroupées en fin d'article, après les notes, par ordre alphabétique d'auteur(e)s. Pour chaque auteur(e), les ouvrages sont placés par ordre alphabétique du titre. Les références doivent obéir aux règles de présentation suivantes.

(i) La référence à un **ouvrage** doit indiquer, dans cet ordre: le nom et le prénom de l'auteur(e), le titre de l'ouvrage en italique, le lieu de publication, le nom de la maison de publication, l'année de publication, *ex.* Ouimet, Josée. *Le vol des chimères*. Montréal: Pierre Tisseyre, 2000.

(ii) La référence à un **article** de revue ou de journal doit mentionner, selon cet ordre: le nom et le prénom de l'auteur(e), le titre de l'article entre guillemets français, le titre de la revue ou du journal en italique, le volume (s'il y a lieu), le numéro, la saison ou le mois (s'il y a lieu), la date dans le cas d'un journal, le(s) numéro(s) de page, *ex.* Zinman, Rosalind. « Éducation interculturelle, multiculturelle au Québec ». *Multiculturalisme* 13.3 (1991): 21-27.

(iii) La référence à un **chapitre** dans un ouvrage collectif doit indiquer, dans cet ordre: le nom et le prénom de l'auteur(e), le titre du chapitre souligné, le titre de l'ouvrage, en italique, le nom et le prénom du directeur de l'ouvrage précédé de *sous la direction de*, le lieu de publication, le nom de la maison de publication, l'année de publication, le(s) numéro(s) de page, *ex.* Prud'homme, Johanne. « La bergère d'imaginaire. Poétique de la frontière dans les œuvres romanesques de Christiane Duchesne ». *La littérature pour la jeunesse, 1970-2000*. Sous la direction de Françoise Lepage. Montréal: Fides, 2003. 219-38.

(iv) La référence à un site Internet doit indiquer, dans cet ordre, toutes les informations qui s'y trouvent: le nom et le prénom de l'auteur(e), le titre de la page web entre guillemets français, le titre du site en italique, la date de parution de cette page, la date de consultation par l'auteur(e), l'URL, *ex.* « Une journée de fous . . . de littérature. » *Lurelu* octobre 2005. 23 décembre 2006 < http://www.lurelu.net/i_articles/pdf/journee_de_fous.pdf>.

Dernière mise à jour: le 1 mars 2007.